



Communiqué de presse

15 mai 2023

Un plan d'action pour préserver le patrimoine arboré du Jardin anglais et du parc des Bastions

Les conclusions de deux études portant sur l'état des arbres et la qualité des sols conduisent à des mesures immédiates. 15 zones prioritaires comprenant 56 arbres seront fermées au public et un plan de protection sera exigé des organisateur-trice-s de manifestations.

Alors que l'utilisation de l'espace public, en lien notamment avec des étés de plus en plus chauds, s'intensifie et que de nombreuses manifestations s'y déroulent tout au long de l'année, le Jardin anglais et le parc des Bastions sont soumis à une pression toujours plus forte. Cette occupation engendre des incidences sur le patrimoine arboré. Or, afin de durer dans le temps et favoriser les services qu'il nous rend, il doit être protégée. Le Service des espaces verts (SEVE) a mandaté entre septembre 2022 et février 2023 deux études pour attester de l'état des arbres et de la qualité des sols. "Les conclusions ont permis d'adopter un plan d'action pour établir un nouvel équilibre et une cohabitation respectueuse entre les différent-e-s occupant-e-s des lieux, qu'il s'agisse d'arbres ou de citoyen-ne-s. Nous disposons maintenant d'études précises qui nous permettront de suivre l'évolution de ces espaces afin d'adapter les mesures en fonction des besoins. Il est nécessaire d'agir aujourd'hui pour ne pas avoir à fermer ces parcs demain", souligne Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge de l'environnement.

Au Jardin anglais, l'état des arbres est qualifié de "déclinant"

L'analyse des sols a porté sur leur compacité et la profondeur utile aux arbres. Les résultats ont relevé une grande hétérogénéité, avec des qualités variables, due à la constitution des sols qui résultent de remblais et de remaniements successifs par l'homme. L'expertise arborée a porté sur 417 arbres aux Bastions et 163 arbres au Jardin Anglais, dont les mensurations, l'état physiologique (vigueur de l'arbre, perspectives de maintien et de développement) et l'état mécanique (défauts susceptibles de provoquer la chute de tout ou partie de l'arbre) ont été analysés. Au Jardin Anglais, l'analyse relève des problèmes physiologiques importants, avec une trentaine d'arbres en état médiocre à mauvais, soit un arbre sur cinq. L'état global des arbres est qualifié de "déclinant". Aux Bastions, les arbres sont en meilleur état mais de fortes incertitudes demeurent sur l'état mécanique de 6 % des arbres. Les études préconisent des interventions sur 50 arbres au Jardin Anglais et 110 aux Bastions pour prolonger leur durée de vie et sécuriser les lieux. Les types d'interventions varieront selon les cas - élagage, examen complémentaire, haubanage, abattage ou pose de mulch (copeaux de branches ou paillis organique grossier).

Aucune correspondance directe entre les deux sujets d'analyse n'est ressortie, ce qui s'explique par une grande hétérogénéité des sols et le caractère multifactoriel des causes de dépérissement. Parmi ceux-ci, la qualité moindre des sols remaniés, avec un stockage de l'eau moins efficient. Or, le changement climatique entraîne déjà une modification de la répartition des précipitations annuelles. Par ailleurs, les arbres anciens ont de moindres capacités d'adaptation aux changements, surtout lorsque ces derniers sont rapides. La réfection régulière des gazons et la volonté d'engazonner un maximum de surfaces provoquent aussi une perte de restitution de matière organique. Pour terminer, l'utilisation accrue des parcs entraîne nombre de blessures aux arbres. Si les organisateur-trice-s de manifestations intègrent de mieux en mieux les recommandations, leur multiplicité engendre davantage de pression et de dégâts. Des traces de roulement au pied des arbres, entraînant le tassement voire l'imperméabilisation des sols, sont régulièrement constatées.

Installation de protections pour 15 zones prioritaires et plan de protection exigé

Sur la base des recommandations des études, le SEVE a mis en place un plan d'action pour aboutir à un meilleur équilibre entre la protection du patrimoine arboré, le sauvetage d'arbres dépérissant et le besoin légitime de la population de disposer des lieux. Ainsi, des protections pérennes vont être installées rapidement autour de 15 zones prioritaires (9 zones pour 33 arbres au Jardin anglais et 6 zones pour 23 arbres aux Bastions). Sous la couronne de ces arbres, la pose de mulch permettra de limiter l'évaporation de l'eau et de redonner plus de vie au sol, stimulant ainsi le développement racinaire et la croissance. Ces zones protégées seront déplacées périodiquement, selon l'état des arbres. Dès à présent, il sera également exigé des organisateur-trice-s de manifestations qu'ils fournissent un plan détaillé de protection des arbres, qui devra être validé par le SEVE. Les arbres soumis à une pression liée à la circulation des véhicules ou du public devront être protégés individuellement, à l'aide de barrières adaptées, pour éviter le piétinement, l'entreposage de matériel ou les atteintes dans l'entourage de l'arbre.

Par ailleurs, à moyen terme, plusieurs pistes de réflexions doivent être menées. L'implantation de certaines infrastructures lors des grandes manifestations pourrait être ajustée et certains secteurs être entièrement préservés. Un plan d'occupation raisonné des parcs de la Ville devra être élaboré afin d'aboutir à une meilleure répartition des manifestations. La pertinence d'un suivi systématique des sols sera étudiée pour les grandes manifestations. Enfin, il s'agira de maintenir une pression raisonnable sur les parcs, notamment en limitant les nouvelles autorisations de manifestations et leur durée. Pour rappel, les deux études avaient été lancées à la suite de la chute d'un pin de 180 ans en parfait état de santé aux Bastions, en mai dernier, en raison de fortes précipitations consécutives à une période de sécheresse, couplées à un mauvais état du sol. Le cèdre voisin, fortement impacté par l'incident, avait dû être abattu.

Contact pour les médias :

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif, Département des finances, de l'environnement et du logement, en contactant Mme Anna Vaucher, Collaboratrice personnelle
022 418 22 40 ou 078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch